

Jean-Luc HAAS

Citoyen Européen, Ingénieur et salarié d'un grand Groupe International Français.

Pour ou contre la « Constitution »... ... et l'Europe sociale dans tout cela ?

L'Europe, l'Europe, l'Europe... disait le Général, oui mais quelle Europe ? Il y a des dessins qui en disent long (voir en annexe le dessin de PLANTU) je l'ai déjà transmis ici ou là, me semble-t-il. Mais, outre l'humour de notre illustrateur qui traduit la lassitude « de la France d'en bas », j'ai tenté dans cette petite chronique d'humeur, après avoir beaucoup lu et beaucoup écouté, d'organiser ma propre réflexion sur cette « Constitution » et d'en tirer une conclusion pour le vote au référendum de mai prochain.

1) CONTEXTE HISTORIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL

Il faut dire que l'actualité est riche tant en France que dans les autres pays européens : entre les conditions de travail qui se dégradent, la précarisation de l'emploi, le manque de perspective dans leur évolution professionnelle, les pressions salariales, l'inégalité de répartition de la richesse créée (au regard des profits exorbitants et mirifiques de certaines entreprises^{1 et 2}), la ghettoïsation ségrégative des quartiers « riches »³, la non taxation des milliards de transactions financières journalières et la croissance en berne les français et une bonne partie des européens ont le moral dans les chaussettes. Le dernier cru et non des moindres la Directive BOLKESTEIN⁴ qui organise, sur une grande partie des

¹ Les quarante premières entreprises françaises ont réalisé en 2004 des profits records : près de 60 milliards d'euros, le double de l'année 2003. Croyez bien que je m'en réjouis. Mis en rapport avec la stagnation du pouvoir d'achat et l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI, comment de tels profits ne pourraient-ils pas être ressentis comme indécentes voire scandaleux par les salariés ?

² Voir article de Jacques RIGAUDAT dans Droit Social mars 2005 : A propos d'un fait social majeur : la montée des précarités et des insécurités sociales et économiques.

³ Voir Le ghetto français – Enquête sur le séparatisme social – D'Eric MAURIN aux éditions du Seuil.

⁴ L'analyse est sans appel : alors qu'à l'approche du référendum la polémique sur la directive européenne dite " BOLKESTEIN " sur la libéralisation des services ne faiblit pas, le Conseil d'État a rendu public dans son rapport annuel un avis très critique rendu en novembre 2004.
Les Echos du 17 mars 2005

Voir également en PJ en annexe la publication de Jean-Luc CAZETTES « Perseverare diabolicum » au sujet de cette Directive.

activités de services, la destruction des rapports sociaux au prétexte de libre concurrence, on chercherait à nous faire dire NON, on ne s'y prendrait pas autrement ⁵ !

Sur ce dernier point, il est curieux, pour ne pas dire surprenant, de découvrir cette directive⁶, sous la pression des syndicats, alors que ce texte a du être débattu bien en amont à Bruxelles. Il serait intéressant **de connaître les taux de présence des politiques français** au parlement européen et celui des experts techniques français siégeant dans les groupes de travail. Nous aurions là **deux bons indicateurs de mesure de l'implication de nos représentants** (vraisemblablement très bien payés par rapport à leur taux de présence, je suis prêt à prendre les paris). Quand on voit à la télévision française ⁷ lors des reportages à l'Assemblée Nationale le nombre de sièges vides, on est édifié et on ne peut qu'avoir de sérieux doutes sur ce qui se passe là bas, disons à Bruxelles et à Strasbourg. Pourtant ils travaillent nos représentants politiques, ils en font des réunions, ils en donnent des poignées de mains...

Notre vieille Europe, si riche et si fertile de différences et de cultures ne nécessite-t-elle pas plus d'assiduité de nos représentants dans les instances décisionnelles, là où le lobbying est primordial ?

Hier, les doctrinaires Trotskistes et Bolcheviques sévissaient. On a vu, notamment à l'Est, où cela a conduit certains peuples et dans quel état de déliquescence ils sont encore aujourd'hui. L'Allemagne et l'Europe peuvent, du reste bien mesurer ce que cela leur coûte : l'onde de choc, bénéfique au demeurant pour la feuée RFA, n'est toujours pas absorbée.

Aujourd'hui, nous avons d'autres doctrinaires : libéraux et ultra libéraux. Si nous les laissons faire, à l'instar de ce que l'on constate en terme de retours d'expériences dans les univers dérégulés connus dans le monde, faute de changements profonds dans la gouvernance et son éthique, les désordres financiers vont continuer, les malversations prospérer, les inégalités enfler et la démocratie dépérir. **Un seul outil pourtant : le marché.** Il tient lieu à la fois de projet de plan d'actions et de méthode de travail. Mais comme le dit Mark TWAIN « quant votre seul outil est un marteau, tous les problèmes ressemblent à des clous. »

Faudrait-il accepter qu'il soit d'un côté raisonné en unité « GAYMARD » si je puis m'exprimer ainsi, par exemple pour rémunérer le capital (ou les rémunérations et avantages de certains hauts dignitaires) ou encore en euros pour les investissements productifs pourtant si essentiels⁸, voire enfin en francs (pour donner une apparence de progression dans

⁵ Non au libre échange intégral, non à l'hyper productivisme, non à l'extension systématique du secteur privé au détriment du secteur public, non à la régression et au dumping social, non à l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, non à l'abaissement culturel, non aux médias qui malheureusement mentent et qui nous manipulent souvent... Le tableau est accablant, il s'agit de lutter contre la perte du sens, la perversion des valeurs, l'éclatement des collectifs, la volonté de puissance démesurée, la transformation de l'humain en ressources, la pression sur les individus dans une compétition sans limites, le harcèlement généralisé, l'exclusion pour les uns, le stress pour les autres, la perte de confiance dans le politique. Voir de Vincent GAULEJAC professeur de sociologie à Paris VII « La société malade de la gestion » Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social au SEUIL.

⁶ qui s'assimile à une forme contemporaine de l'esclavagisme séculaire dont se nourrit le profit dès qu'il se soustrait au minimum d'humanisme que tout un chacun est en droit d'attendre de la société où il entend s'épanouir propos de F NIEDZIELSKI Professeur à l'École des hautes études politiques de Paris

⁷ sur les chaînes privées et publics voire même la chaîne parlementaire.

⁸ Alors que les grandes entreprises françaises donnent le sentiment de ne plus savoir quoi faire de leur argent, le plus souvent désendettées et sans grand projet, elles multiplient les dividendes et les rachats d'actions, stigmatisant ainsi des pratiques qui relèvent plus d'une économie de rentiers que de dirigeants visionnaires.

la régression organisée et systématique) lorsqu'il s'agit de nous, les quidams et, tout bonnement, de notre vie quotidienne ? Les pouvoirs politiques en place veulent-ils réellement œuvrer pour un bon et subtil, mais surtout équitable, équilibre entre les facteurs de production que sont le capital, l'investissement et le travail⁹?

Notre vieille Europe, si riche et si fertile de différences et de cultures, ne mérite-t-elle pas autre chose que le traité Constitutionnel largement empreint de la loi du marché qu'on nous propose ?

2) CE TRAITE EN GUISE DE « CONSTITUTION »

Il est vrai que la droite et la gauche européenne réunies et voire des européens convaincus mais atypiques comme Daniel Cohn BENDIT sont dans le camp du OUI. **Mais, quand tous les tenants de l'Europe, simple espace de libre échange, expriment publiquement leur enthousiasme** on ne peut que s'interroger. Quand le patron des patrons français Ernest Antoine SEILLIERE déclare lors de l'Université d'été 2004 du MEDEF « cette constitution sera bénéfique pour les entreprises » on a bien du mal à croire qu'elle sera également profitable aux améliorations sociales, au renforcement du contre-pouvoir syndical, à la subordination des profits privés aux finalités collectives.

La trahison des clercs est, en effet, toujours d'actualité. Dans la mouvance du sujet de l'EUROPE un même homme, (Pascal LAMY pour ne pas le nommer) virulent défenseur du OUI peut être successivement voire en même temps :

- Directeur de cabinet du président de la commission européenne ;
- Membre du Comité Directeur du parti socialiste français ;
- Président de la commission prospective au MEDEF (instance dirigeante du patronat français, est-il besoin de le rappeler ?)
- Commissaire européen au commerce ;
- Candidat à la direction de L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) !

C'est la liberté absolue pour les entreprises et le marché avant tout. Cependant « entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit » selon la formule de LACORDAIRE. Prenons garde à l'imposture de la liberté s'appuyant sur la loi du marché.

Nous avons eu droit récemment à la télévision¹⁰ à la prestation du Chef de l'État répondant aux questions très prosaïques et de bon sens de nos jeunes concitoyens inquiets sur l'avenir. « Même si je connais vos problèmes, je ne

⁹ C'est une nécessité, tant l'offre est stérile si la demande n'est pas présente au rendez-vous, et tant la demande est seulement capable de faire monter les prix si la production ne suit pas faute d'y trouver une rémunération suffisante.

¹⁰ Le 15 avril 2005 de 21h à 23 h.

comprends pas que vous, les jeunes, vous soyez inquiets. N'ayez pas peur... ». Je vous l'avoue cher lecteur, sans aucune honte, plus je lis, plus moi aussi je suis inquiet. Piètre prestation que celle du Chef de l'Etat qui recevait pourtant à domicile. Prestation sans contradiction, qui n'aura au final pas convaincu grand monde je pense. Connaissant l'esprit manichéen de Jacques CHIRAC, fin limier de la politique, j'ai personnellement de sérieux doutes sur la sincérité du Chef de l'État pour que véritablement le OUI l'emporte.

2-1) Essayons d'être objectif et de chercher des arguments en faveur du oui ?

- Il y aurait bien, du moins entre autres pour la France, un argument pour le oui, c'est le nouveau cadre institutionnel plus démocratique via les pouvoirs accrus du Parlement (mais pas sur tous les champs comme nous le verrons plus loin au § 2.1) européen et une meilleure prise en compte lors des votes, du poids des six pays historiques¹¹.
- Il est vrai également que dans l'article II 96 le traité reconnaît un certain nombre de Services d'Intérêts Economiques Généraux (SIEG).
- Autre point positif, la Présidence tournante tous les six mois est modifiée sur une période de deux ans et demi, ce qui améliore la continuité.

2-1) Par rapport aux points ci-dessus, quelles critiques essentielles peut-on faire ?

- **Une Constitution, droit fondamental doit être lisible et à la portée du citoyen.** Ce traité qui a puisé dans les textes des différents pays contributeurs s'apparente à un mille feuille indigeste ? Il est beaucoup trop long et donc par construction antidémocratique. Comment peut-on alors juger objectivement et avec discernement une chose, « un machin » que personne ne va lire, pas même les ministres ou les parlementaires ? Je vous le confesse, je suis très loin d'avoir tout lu de ces huit cents pages au format A4.
- **Une Constitution démocratique est établie par une assemblée indépendante.** Elle est définie par le peuple lui-même pour se protéger de l'arbitraire des puissants. A l'inverse cette Constitution, tout comme les institutions européennes qui l'ont précédée, ont été élaborées par les politiques de droite comme de gauche au pouvoir. Il aurait fallu une Assemblée Constituante élue par les peuples et ensuite dissoute. La « *Convention Giscard* » était composée de personnes liées aux pouvoirs politiques en place. Elle a compilé des textes antérieurs écrits par des acteurs artisans. Pire, et là on va de Charybde en Scylla, pendant une année après que la Convention eût rendu sa copie, **ce texte a été réécrit par les gouvernants au pouvoir.** Pervenche BERES, membre de la Convention Giscard, coauteur du texte renie le résultat final au point d'en arriver à préconiser de voter NON¹² tant ce texte a été défiguré par les gouvernements en place dans l'année qui a suivi.

¹¹ Jean-Louis BOURLANGES professeur à Sciences Politiques, Député UDF au parlement européen : intervention à France Culture dimanche 20 mars lors de l'émission « L'esprit public ».

¹² « Dire « non » pour sauver l'Europe » : <http://www.ouisocialiste.net/IMG/pdf/beresMonde299904.pdf>.

- **Une Constitution n'est pas un programme politique**, elle organise les procédures offertes aux citoyens et à leurs représentants pour déterminer des choix politiques. Or, **la partie trois de la « Constitution »** inclut l'orientation libérale de la majorité des politiques européennes faisant ainsi d'un programme politique une règle supérieure¹³. Le texte est tellement orienté que ce faisant, l'Europe se prive des leviers de pilotage économiques qui permettent aux états de gouverner : **pas de politique monétaire** (une BCE toute puissante obnubilée par le seul suivi de l'inflation), **pas de politique budgétaire** (pacte de stabilité) et **pas de politique industrielle** (interdiction de toute entrave à la concurrence donc pas d'aide possible à certains acteurs nationaux).

- **Cette « Constitution » n'accorde aucun droit social nouveau**. Article II-75 : « toute personne a le droit de travailler » en lieu et place du droit au travail !

- **D'autre part cette constitution n'étant révisable qu'à la double unanimité** (conférence intergouvernementale et parlements nationaux) elle est quasiment inamovible avec vingt-cinq états comme l'a souligné Robert BADINTER. Il est vrai que moyennant plus de un million européens « demandeurs », il pourrait y avoir révision via un « référendum d'initiative populaire ». Il faudra faire campagne pour mobiliser ces voix, mais en fait, le traité (art. I-47, § 4) ne définit qu'un droit de pétition sans contrainte aucune pour la Commission qui n'est invitée qu'à en prendre note. Elle peut très bien faire fi de cette pétition et la mettre au panier sans aucune justification !

Notre Constitution Française devient un texte de rang inférieur au moindre règlement européen (art. I-6, art. I-12, § 1, art. I-13, art. I-33) et ne nous protège plus, quasiment dans tous les domaines.

- **Une constitution garantit contre l'arbitraire en assurant à la fois la séparation des pouvoirs et leur contrôle.**

Pour être conforme à l'esprit des lois décrit par Montesquieu : « tous les pouvoirs tendent naturellement, mécaniquement, à l'abus de pouvoir. Il est essentiel, pour protéger les humains contre la tyrannie, d'abord de séparer les pouvoirs, et ensuite d'organiser le contrôle des pouvoirs : pas de confusion des pouvoirs, et pas de pouvoir sans contre-pouvoirs ». Cette Constitution attribue tous les pouvoirs au couple exécutif Conseil des ministres et Commission (art. I-26). C'est ainsi que le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire sont dans les mêmes mains¹⁴.

Le Parlement n'a pas l'initiative des lois, il n'a aucun moyen de mener ou contrôler et d'infléchir la politique commandée et menée par l'exécutif. Dans le meilleurs des cas il légifère en codécision (art. I-34 §1), mais point important, vingt-et-un domaines lui échappent totalement tout en ne figurant pas dans le texte.

Voilà donc six bonnes raisons de dire « NON » au référendum¹⁵ de telle sorte à réfléchir sur la rédaction, par une Constituante neutre, d'une véritable constitution européenne avec une vision prospective plus conforme à « l'esprit des lois », à nos mentalités et à nos attentes.

¹³ J. GENEUREUX, professeur à Sciences Politiques et membre du Conseil National du parti Socialiste « Manuel critique du parfait européen » édition du seuil, mars 2005.

¹⁴ Etienne CHOUARD professeur de droit : l'exécutif européen a l'exclusivité de l'initiative des lois, c'est également l'exécutif qui intente ou pas les actions en justice aux fins de respect de la Constitution.

¹⁵ A lire sur le sujet l'étude de la banque d'affaire Morgan Stanley rendue publique le 8 mars dernier. Eric CHANEY son chef économiste pour l'Europe, y calcule, en effet, (à partir d'hypothèses volontairement optimistes) qu'il y a moins de 34 % de chances qu'un jour cette constitution soit ratifiée. Et, quand bien même les Français répondraient par l'affirmative le 29 mai prochain, la probabilité que ce texte soit un jour adopté serait inférieure à 49 %. Cette situation résulte du fait que

3) QUELQUES EXEMPLES POUR DÉMONTRER L'INADAPTATION DE LA LOI DU MARCHÉ POURTANT ERIGÉE EN DOGME DANS LA « PARTIE TROIS » DE CETTE «CONSTITUTION »

3-1) Courants faibles pour tous en France pour un meilleur développement

S'agissant des moyens modernes de communication et par exemple du maillage européen du réseau numérique, il y a là pour les Collectivités locales selon le cas, une spirale du succès ou de l'échec suivant l'appartenance à un des trois espaces territoriaux ¹⁶:

- Les pôles en jachère ou zones noires représentant 25% de la population en 2001 mais 80% de la surface du territoire soit environ 30.600 des 36.550 communes ;
- Les zones grises regroupant environ 2.400 communes, 10% de la population et 8% de la surface du territoire ;
- Les zones blanches regroupant 3.500 communes, 65% de la population métropolitaine et 10% du territoire.

Si l'on veut éviter ces effets de discriminations territoriales, une vision Keynésienne de ce secteur est essentielle pour développer harmonieusement le territoire en soutenant la majorité des petites communes.

Bien évidemment cette logique doit être étendue au niveau européen pour réaliser un maillage complet avec les moyens tant filaires (les grandes artères, les dorsales « autoroutes de l'information », les nationales et départementales) que satellitaires.

C'est la raison pour laquelle nous devons construire une Europe structurée, reposant sur une logique de **grands projets** de développement social et d'aménagement harmonieux des territoires. Pour cela, n'en déplaise aux nouveaux doctrinaires, l'action publique est nécessaire si l'on veut éviter l'écueil de sombrer dans une logique de densité économique et de démographie chère à nos nouveaux doctrinaires.

3-2) Courants forts oui mais avec un projet d'optimisation globale

Prenons un autre exemple que nous connaissons bien en France avec nos deux entreprises historiques EDF et GDF anciennement EPIC devenues depuis la loi de 2004 Sociétés Anonymes. La dérégulation du marché de l'électricité et du gaz, gouvernée par la transposition des Directives de l'électricité et du gaz, est-elle structurée ?

pour s'imposer, la constitution doit être adoptée à l'unanimité par les 25 états membres de l'Union européenne et que dix d'entre eux ont choisi de la soumettre à la voie référendaire (l'Espagne a ouvert la danse de 20 février, et plus de 75 % des votants ont approuvé la Constitution. Viennent ensuite la France de 29 mai, les Pays-Bas le 1 juin, le Luxembourg le 10 juillet, le Danemark le 27 septembre, la Pologne probablement en octobre. La République tchèque, l'Irlande, le Royaume Uni et le Portugal n'ont pas arrêté la date, mais envisagent d'organiser un référendum, pour les deux premiers fin 2005 – début 2006, et pour le troisième en 2006.

A-t-on un instant envisagé cette dérégulation avec **une mise en perspective vers un grand projet qui aurait pu donner du corps**, voire susciter des enthousiasmes en envisageant de construire véritablement l'Europe de l'électricité et du gaz. Une Europe de l'électricité et du gaz bâtie à travers une optimisation des réseaux et des moyens de production, intégrant à la fois les contraintes environnementales¹⁷, géopolitiques et géostratégiques¹⁸. A-t-on créé une autorité de régulation supranationale pour, avant toute autre chose, lisser les asymétries tarifaires existantes (notamment sur la plaque centrale européenne)¹⁹ ?

Que nenni ! Malgré des retours d'expériences consternants, qui ne servent aucunement ceux dont on nous avait dit qu'ils en seraient les bénéficiaires, les nouveaux doctrinaires en question persistent à penser qu'il faut poursuivre, en libéralisant et en élargissant encore et toujours les marchés. La "marchandisation" doit s'abandonner à la « main invisible » d'Adam SMITH et se permettre de tout régenter²⁰ ! Les industriels et l'observateur lambda **constatent que les prix de l'électricité montent**. Avec l'augmentation des coûts de transactions internes du fait des séparations exigées par les directives européennes producteur, commercialisateur, acheminement (Gestionnaire du Réseau de Distribution GRD et Réseau Transport Electricité RTE) et bientôt par les taux de rentabilité demandés par les investisseurs privés sur les capitaux investis (dans EDF SA et GDF SA) comment pourrait-il en être autrement **si l'on exclut la variable d'ajustement travail** (hypothèse hautement optimiste) ? Avec un parc de production électronucléaire français amorti pour une bonne part, le signal prix sur la plaque franco-allemande est-il pour autant le bon signal ? Billevesées diront nos doctrinaires, ouvrons totalement le marché (même si les prix doivent monter, coût de développement de long terme obligent pour augmenter nos capacités en France et remplacer les moyens obsolètes), ils finiront bien par baisser un jour par la loi du marché ! Peu leur importe le client final, petit consommateur, qui sera noyé sous les offres des différents fournisseurs²¹, y compris bien évidemment celles de l'opérateur historique. Étant passé en Société Anonyme, pourquoi EDF se priverait-elle de monter ses prix et ses tarifs (encore existants au grand dam de la CRE). En pratiquant des prix trop bas, elle serait alors taxée de protectionnisme par Bruxelles et soumise aux amendes de la Commission.

Nous allons passer de monopoles nationaux, à des oligopoles Européens, voire internationaux incontrôlables... Peu importe, ne vous inquiétez pas braves gens, dormez tranquilles, grâce aux nouvelles normes comptables internationales et à la Commission qui veille sur tout, tout ne peut qu'aller très bien.

¹⁶ Extrait de la revue Synthèse

¹⁷ Respect global du protocole de KYOTO

¹⁸ Indépendance énergétique eu égard à l'instabilité politique des pays détenteurs des ressources.

¹⁹ L'Allemagne longtemps passée pour le « bon élève » de la classe européenne, en contravention avec les Directives, n'a toujours pas d'Autorité de régulation.

²⁰ L'univers de la gestion substitue l'intérêt au don, l'enrichissement à la gratuité, la défense de la propriété individuelle à l'obligation de rendre, l'utilité à la dignité, la célébration du mérite individuel à la solidarité collective, la stratégie à l'honneur. Il transforme les relations humaines en rapports marchands, les citoyens en clients qui réclament leur dû et les politiques en pourvoyeurs de services.

²¹ Il est un coût qui n'est jamais pris en compte : « le temps perdu par les consommateurs à comparer les différentes offres en présence. Ce coût est pourtant considérable, car les fournisseurs s'appliquent évidemment à rendre leurs offres le moins comparables possibles les une avec les autres. François SOULT : EDF Chronique d'un désastre inéluctable chez CALMANN-LÉVY.

Si ces exemples sont édifiants ²², vous pourriez évidemment me rétorquer en agitant l'épouvantail éculé du totalitarisme : " de deux maux choisissons le moindre". Certes, mais tout de même, où allons-nous, quel monde et quelle Europe voulons nous et allons nous léguer à nos enfants ? Comme le dit Jean Paul FITOUSSI « il faudra bien un jour prouver le bien fondé des réformes par leurs fruits et pas seulement par leur conformité à une doctrine ». Ce jour n'est-il pas proche ?

4) D'OÙ DES INTERROGATIONS QUE CHACUN D'ENTRE NOUS POURRA NOURRIR POUR LE PLUS GRAND BÉNÉFICE DE LA DÉMOCRATIE

- **N'y a-t-il pas une autre voie que celle du OUI** du moindre mal, de ceux qui idéalisent leurs pratiques plutôt que de s'efforcer de pratiquer un idéal sociétal pour nous et l'avenir de nos enfants et des générations futures ?
- **Quelle Europe veut-on ?**
- **Quelle réflexion européenne concernant la taxation sur la richesse produite**, eu égard à la taxation actuelle à outrance du travail ²³, pour le plus grand profit d'un véritable développement de tous les peuples au niveau mondial ?

Tentons maintenant un développement sur ces différentes questions car cette Constitution très politique nous y invite.

4-1) N'y a-t-il pas une autre voie que celle du OUI ?

Pour animer le débat, et en opposition à la pensée unique qui nous est et va nous être massivement administrée jusqu'à la date de la consultation nationale de mai prochain, je vous invite à lire l'article de Bernard CASSEN dans le Monde Diplomatique²⁴ et, d'autre part, une chronique intéressante et piquante de Max GALLO, romancier et essayiste. Chronique que vous trouverez en annexe.

²² Il est maintenant établi que l'ouverture des marchés de l'électricité, sur la base des injonctions de Bruxelles, organise la concurrence entre les opérateurs historiques et les nouveaux entrants via une bataille commerciale qui, qu'elle qu'en soit l'issue, se fait et se fera au détriment des consommateurs finaux qu'il s'agisse des entreprises, des professionnels et des particuliers. Depuis l'article de Claude MANDIL dans le Monde (fin 2003) « Electricité, gaz, oui, libéraliser » le nouveau discours est confirmé, il faut libéraliser mais pour d'autres raisons que celles qu'on nous avait dites puisque à l'évidence elles ne sont pas bonnes ! La libéralisation ne tenant pas ses promesses ! Ainsi l'approche de la nouvelle donne envisagée se transforme peu à peu en un dévoilement progressif de justifications au travers desquelles ses tenants rationalisent en se donnant des raisons de survivre aux motifs pour lesquels ils nous avaient dit s'être mis en route.

²³ Pénalisant fortement les activités à forte intensité en main d'œuvre.

²⁴ Voir aussi l'article de Bernard CASSEN si vous voulez éventuellement creuser le sujet « Une EUROPE toujours à construire – Débat truqué sur le traité constitutionnel » – LE MONDE DIPLOMATIQUE de février 2005.

Il est vrai qu'un texte de 324 pages pour ces quatre parties, auxquelles s'ajoutent 460 pages pour ses deux annexes, 36 protocoles et 50 déclarations, à d'emblée de quoi rebuter le lecteur ordinaire. S'il s'avise de comparer cette « Constitution » à celle de son propre pays, il constatera qu'elle est de dix à quinze fois plus longue (14,7 fois pour la France), ce qui ne plaide pas pour l'objectif proclamé de « rapprocher l'Europe des citoyens ».

²⁴ C'est sans doute la seule Charte « sociale » au monde qui subordonne explicitement des droits sociaux aux impératifs de la mobilité internationale du capital et du libre échange.

Il faudrait, avant de se prononcer, un débat politique musclé et légitime sur le sens de l'Europe. Je me pose et vous pose la question : **à l'inverse du pari de Pascal, qu'avons-nous à perdre à dire NON ?** A mon humble avis, RIEN. RIEN car à l'évidence, si le NON devait l'emporter, « nous serions invités à revoter ». Le propos est de Valéry GISCARD D'ESTAING lui-même, père de cette constitution. Il est alors vraisemblable que pour cette deuxième itération, la parole serait donnée à L'Assemblée Nationale et que la procédure référendaire serait mise au rancart.

Aujourd'hui, n'avons nous pas là, via la procédure référendaire (à mettre formellement au crédit du chef de l'état, une fois n'est pas coutume dans une cinquième République monarchique, aujourd'hui hélas sur le déclin) une vraie occasion²⁵ de donner un signal fort à nos dirigeants, de toutes obédiences, de plus en plus déconnectés du quotidien des français et a fortiori des autres citoyens européens ?

Nous « revoterions » disais-je, cela n'aurait rien d'original car, en effet, la même logique prévaut dans tous les pays qui rejettent encore l'euro : ainsi, ils voteront jusqu'à ce leur NON puisse, à la faveur d'évolutions acceptables à leurs yeux, devenir un OUI. Mais, dans un premier temps, s'il est évidemment fondamental et même vital pour la vieille Europe d'avoir une monnaie unique pour consolider l'existant, il ne l'est pas moins que cela intervienne dans le cadre d'une Politique Européenne Monétaire et Budgétaire ambitieuse conduite en concertation avec une banque centrale européenne tournée vers le développement, la croissance et l'emploi. Or actuellement, **si l'euro est techniquement un succès, il est économiquement un échec** :

- notre Banque Centrale Européenne (BCE), totalement indépendante, est exclusivement centrée sur une approche monétariste consistant à réguler par les taux d'intérêts. Peu lui importe la parité euro-dollar qui grève actuellement la compétitivité de l'Europe²⁶. Elle ne vise qu'à contenir les dérives budgétaires et le creusement des déficits au prétexte des risques d'inflation et par-là même, ne fait que peser drastiquement et insidieusement sur la croissance, l'emploi et les pouvoirs d'achats²⁷ !
- Selon l'OCDE, l'Europe est le trou noir de la reprise mondiale. Quelle réaction de la BCE par rapport à la baisse du dollar alors que la croissance européenne est en berne ?
- Nous sommes englués dans un pacte de stabilité qualifié par Romano PRODI en personne de « pacte de stupidité ». Engoncée dans ce corset, l'Europe, sous la pression de l'Allemagne, de la France et de l'Italie l'étau va quelque peu

²⁵ Je pense là aux dernières et malheureuses consultations électorales de la vie nationale.

²⁶ Si l'on se place du point de vue américain, la dette des Etats-Unis détenue par les étrangers étant en dollars, lorsque le billet vert baisse, la valeur de cette dette en dollars n'est pas affectée. En revanche, les actifs étrangers que les Etats-Unis détiennent sont, eux libellés en euros, en yens et autres devises que le dollar (à hauteur de 70%). Par conséquent, si l'euro et le yen montent, la valeur de ces actifs retranscrits en dollars augmente. Ainsi, les bons en euros ou les actions européennes détenues par les Etats-Unis valent bien plus en dollars maintenant que le dollar s'est déprécié. Cela revient à un transfert de richesse du reste du monde vers les Etats-Unis quand le dollar baisse. Une baisse de 10 % du dollar transférerait 5 % du PIB américain du reste du monde vers les Etats-Unis (cf. l'article de Cécile PRUDHOMME dans le Monde du 30 mars 2005).

²⁷ Certes de part et d'autre de l'Atlantique il existe, au terme de la loi, une séparation stricte entre les deux champs d'intervention : les gouvernements sont responsables de la politique budgétaire et les banques centrales de la politique monétaire. La plupart des économistes estiment toutefois que l'efficacité d'une politique macro économique passe plutôt par le bon dosage entre les deux, c'est ce que les spécialistes appellent le « policy mix ». D'où la nécessité pour chacun des deux pôles a minima de tenir compte de ce que fait l'autre, et mieux encore de se coordonner.

se desserrer en excluant un certain nombre de dépenses suite au récent sommet des ministres des finances et Chefs d'états.

- Vers quelle Europe fiscale veut-on aller ? Il est temps d'harmoniser cette dimension et d'avoir un Projet autre que celui du dumping social.

Il est indispensable de rééquilibrer la Politique économique européenne en faisant fonctionner un gouvernement économique européen qui coordonne la politique macroéconomique et l'oriente vers la croissance et l'emploi²⁸.

Si l'on avait un véritable Projet ambitieux pour l'Europe, alors il serait également nécessaire d'une part d'augmenter la dotation de chaque pays au budget européen (limitée à 1,24% du revenu Brut) et d'autre part, de modifier la structure du budget qui, pour 45%, est englouti par la Politique Agricole Commune. Il faudrait a priori me semble-t-il une contribution de chaque état à la mesure des enjeux, notamment concernant le développement de la recherche et l'innovation moteurs de la croissance future.

L'union devrait également créer un nouveau fonds structurel européen pour la ré-industrialisation des régions industrielles les plus touchées pour ne pas dire sinistrées.

Pour nos euro-technocrates, le OUI doit impérativement l'emporter. Comme vous le savez, ils sont très opiniâtres et ont, avec toutes les manettes de l'information à leur disposition, une force de frappe considérable. Ce faisant, dans leur obstination et leur entêtement nos euro-technocrates, s'éloignent de plus en plus du quotidien des citoyens qu'ils représentent. Ils en arrivent à ne défendre du reste et au premier chef, me semble-t-il, que leurs propres intérêts bien compris !

Ce qui est gênant, en France, c'est que, mis à part les extrêmes (ce qui est dangereux) et quelques courageux que les ténors respectifs des « bien pensants » feront tout pour museler avec la complicité des médias, **nos hommes Politiques de Gauche et de Droite semblent tous d'accord** (il faut dire que les places sont bonnes). Le courage politique, à gauche, exigerait de revenir sur l'idéologie libérale. Je me demande si beaucoup, « à gauche », n'ont pas perdu leur âme. Faute d'alternative constructive, bon nombre de concitoyens désespèrent du politique, il y a là un risque important, une menace de notre démocratie face aux marchés : celui de favoriser l'abstention !

4-2) Quelle Europe veut-on ?

Nous sommes bien évidemment favorables à l'Europe, mais pas à celle du traité constitutionnel qu'on nous propose. Nous devons être favorables à une Europe tournée vers un développement harmonieusement structuré autour de grands projets Environnementaux, Industriels et Sociaux et par conséquent tournée avant tout, vers les femmes et hommes des

²⁸ Les notes de la fondation Jean JAURES : Elisabeth GUIGOU / Vincent CHAMPAIN février 2005

peuples qui la composent désormais. Comme l'a rappelé²⁹ F. BRAUDEL, il n'y a de richesse que l'homme, encore faut-il mettre ce précepte au cœur des débats !

Il faut construire une Europe forte et il faudra même, un jour ou l'autre, faire contre mauvaise fortune bon cœur car ne nous le cachons pas, la réalité ne procède finalement que de compromis acceptables. Mais des compromis sans compromission c'est à dire qui sauvegardent les dignités respectives de leurs acteurs et des citoyens concernés.

Pour autant, aujourd'hui, l'heure de ces compromis n'est, me semble-t-il pas venue. Il est encore temps de tout faire pour infléchir le cours des choses qu'on nous présente comme inéluctable. Nous pouvons donner un signal fort : en disant tout simplement NON au paradigme politique de tous les nouveaux doctrinaires autoritaires et péremptaires qui nous appellent avec insistance à acquiescer, en nous menaçant à défaut, du spectre du chaos³⁰. L'argument avait déjà été utilisé à l'époque sur le Traité de Maastricht. En 1992. Seul le Danemark avait osé réfuter un tel argumentaire conservant du même mouvement et sa monnaie et sa souveraineté politique. Le moins que l'on puisse dire est qu'il ne s'en plaint pas : non seulement son taux de chômage (6% en janvier) est inférieur de moitié à celui de l'Allemagne (60% de celui de la France), mais ses finances publiques ont connu, en 2004, un excédent équivalant à 2,8% de son PIB ... A comparer au déficit de la France 3,8% et plus globalement à celui de 2,7% qui caractérise les treize pays de la zone euro qui, en 1992, avaient choisi la « sécurité » !

Pourtant, un ministre anglais, en visite en France, va même **jusqu'à traiter « d'euro-cons »** ceux tentés par le NON. Valéry GISCARD D'ESTAING lui-même allant jusqu'à parler d'imbéciles pour les défenseurs du NON et Jack LANG les qualifie de « Pinocchio ». **Nous donc, les gueux, les idiots³¹, nous aurons une pensée particulière pour ces pontifes** mais également pour ceux qui sont aux affaires du gouvernement et qui, pour nous extorquer un oui, en appellent seulement à notre intelligence. Ils savent, en effet, pertinemment qu'au titre du cynisme systématique dont ils ont fait montre en ne tenant aucun compte des résultats de l'ensemble des consultations électorales récemment intervenues, qu'il s'agisse de la présidentielle, des européennes, des cantonales et des régionales, qu'ils ne méritent que la sanction exemplaire et souveraine du suffrage universel et de « la France d'en bas » : **le pied aux fesses !**

Citons enfin, ici, B. CASSEN : « Si les électeurs sont convoqués par le président de la République pour dire « oui » ou « non » à un texte, on peut présumer que chacune des réponses est pleinement légitime et qu'aucune ne met en danger la République ou l'Union ²⁴ ».

²⁹ « Il n'y a ni richesse ni force que d'hommes » Jean BODIN (1530 – 1596).

³⁰ Michel JANVA

³¹ En décembre dernier, les fonctionnaires devaient se contenter de 1% pour l'évolution de leur point d'indice en 2005. Il n'y avait plus de marge de manœuvre. Trois mois plus tard, le gouvernement lâche un certain nombre de mesures pour les petits salaires, les agents en butée mais également 0,8% en plus sur l'indice. Alors qui sont les imbéciles et les pinocchios ? Sentant le vent du boulet, le gouvernement demande également aux patrons du privé de lâcher quelques subsides côté participation. Que ne ferait-il pas pour que le oui l'emporte, mais après ?

4-3) Quelle réflexion européenne concernant la taxation sur la richesse produite ?

Certains, c'est le cas de l'organisation syndicale CFE-CGC, portent partout leur bâton de pèlerin pour convaincre de l'utilité d'une Cotisation Sociale sur la Consommation (CSC). C'est simplement un élargissement de l'assiette qui est ici visé. Il s'agit d'alléger le coût du travail humain en diminuant les cotisations sur les salaires et ainsi de financer le manque de ressources de la protection sociale par cette CSC. Sans pénaliser l'emploi En moyenne les prix ne devraient pas augmenter puisque ce supplément de cotisation serait compensé par la baisse de coût de la production. En fait, les prix des produits, dont l'élaboration fait peu de place à l'humain, augmenteraient alors que les produits à forte intensité de main d'œuvre baisseraient. Nous avons là un système qui vise à rendre les entreprises moins frileuses vis-à-vis de l'embauche. Autre avantage, les importations paieraient, via cette CSC, leur écot à la protection sociale française voire européenne car bien évidemment la France ne peut se mettre en quadrature avec les autres pays. Grosso modo, un point de CSC compenserait deux points de cotisations sociales. L'impact peut donc être important quant à la diminution du coût du travail humain.

On pourrait également, au niveau mondial cette fois, créer un mécanisme similaire pour les exportations des produits à bas prix émanant des pays en voie de développement. La manne financière récoltée, leur serait reversée pour financer leur propre développement (créations d'hôpitaux, d'écoles, d'infrastructures...) et leur croissance de telle sorte à ne pas être en porte à faux avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce.

D'autre part, quand on sait que **seulement 5% des échanges internationaux reposent sur des flux physiques** et subséquentement, 95% reposent sur des échanges virtuels (type boursiers), n'y a-t-il pas là également une source phénoménale d'élargissement de l'assiette pour établir, ne serait-ce qu'une taxe modeste, pour le plus grand profit de tous ?

N'est-il pas de notre devoir et de celui des grands penseurs de réfléchir et d'élaborer de tels mécanismes ?

L'économie désormais prévaut sur le politique. Citons le professeur de droit Etienne CHOUARD « en prônant la liberté comme valeur supérieure, au lieu de la fraternité, en détruisant la régulation par l'État, gardien de l'intérêt général, pour instaurer la régulation par le marché, sommes d'intérêts particuliers, les économistes libéraux s'en prennent aux fondements mêmes de la démocratie pour affranchir les principaux décideurs économiques de tout contrôle ».

5) CONCLUSION

Que ne nous avait-on promis en 1992 lors du traité de Maastricht et où en sommes nous actuellement dans notre vieille Europe quelque peu souffreteuse ! Au lieu d'un traité dominé par le marché sacralisé et tout puissant, en guise de

d'ambition pour l'Europe, il est temps de d'accorder une vraie place à l'humain et de se refuser à la loi du plus fort en faisant et il en est grand temps³², **la jonction entre l'économique et le social** en prônant pour notre Europe désormais élargie³³ :

- Une Constitution simple et lisible prévoyant bien une séparation des pouvoirs ;
- Un pouvoir Politique et une vision stratégique de long terme ;
- Une Europe basée sur l'émergence de grands projets industriels, sur une politique de recherche et d'innovations ;
- Un véritable budget pour l'Europe et une harmonisation fiscale permettant de tirer tous les pays et plus particulièrement les nouveaux entrants des PECO vers le haut ;
- Une politique économique et sociale³⁴ avec une BCE au service de la croissance et de l'emploi.

Il est hors de question de voter oui par la peur et sous la menace du chaos ultérieur. Le Non n'est pas générateur du chaos, mais une ouverture vers un autre modèle. **Ayons le courage de dire NON** et retrouvons nos manches, mutatis mutandis. A mon humble avis, le NON favoriserait la place de la France qui serait alors au premier plan pour remettre l'ouvrage sur le métier et pour converger vers un texte constitutionnel plus neutre, plus conforme aux attentes d'un bon nombre de citoyens européens. **Ce que craignent les pourfendeurs du NON c'est en fait l'effet de contagion** vis-à-vis des autres pays européens qui n'ont pas encore procédé au référendum.

Pour conclure je dirais, l'Europe oui, mais NON au traité constitutionnel, cet oxymore que nous propose la « haute autorité » moralisatrice et culpabilisante des nouveaux doctrinaires ! Si le moteur de l'action est l'espoir, le carburant en est la confiance. Mais si l'autorité se prend voire s'acquiert, la confiance s'accorde. Il conviendrait donc de la mériter et, au terme de cette réflexion, je n'ai pas trouvé suffisamment de bonnes raisons qui le permettraient !

Ce dont je suis de plus en plus convaincu, c'est qu'il y aura une femme (il faudrait le souhaiter) ou un homme extraordinaire, éclairés et courageux qui émergeront du marigot politique actuel quand seulement nous connaissons des circonstances exceptionnelles. A circonstances exceptionnelles, hommes ou femmes d'exception. Le gâteau croît car il y a encore une croissance européenne, certes faible mais la croissance existe tout de même permettant de distribuer quelques miettes pendant que certains se gavent. Ce temps n'est donc pas arrivé mais, vous l'aurez compris, il n'est pas souhaitable. Il vaudrait mieux qu'avant cela n'advienne, que nos politiciens enfin se réveillent et se rapprochent de l'Europe d'en bas.

³² Jean GADREY professeur émérite d'économie à l'Université de Lille I : On vient d'apprendre qu'en 2004 le nombre de RMIstes a bondi de 9% après déjà une progression de 5,3% en 2003 ! Entre 1990 et 2002 le PIB par personne a progressé de 20,1% contre seulement 4,6% pour le pouvoir d'achat du RMI. En 1990, le RMI mensuel équivalait à 67 SMIC horaires brut. En 2004, à 50. Comparé au SMIC, le RMI a donc perdu 25% de sa valeur. Augmenter fortement les minima sociaux, c'est bon pour l'emploi, c'est une exigence morale et c'est, aujourd'hui, une urgence sociale.

³³ Traité de Nice oblige. Il fallait bien réfléchir avant d'intégrer les dix nouveaux membre et de le signer puisque maintenant tous s'accordent à dire qu'il est calamiteux.

³⁴ L'Europe sociale est l'éternel point faible de la construction de l'Union. En dépit des avancées saluées par ses défenseurs, la Constitution n'inverse pas la tendance. Cosignataire avec Stéphane ESSEL et Pierre LARROUTUROU d'un point de vue publié dans le monde du 9 juin 2004, Michel ROCARD rappelait qu'en 1992, quelques jours avant le référendum sur le traité de MAASTRICHT, Jacques DELORS avait lancé : « Votez oui à MAASTRICHT, et on se mettra au travail tout de suite sur l'EUROPE sociale. » Michel ROCARD continuait : «(Jacques DELORS) reconnaissait que le traité était très insuffisant en matière sociale mais demandait aux citoyens de ne pas casser la dynamique européenne (...). Douze ans plus tard (...), l'argument «Faites nous confiance, on va se mettre au travail » ne portera plus. Si l'on ne veut pas que le NON l'emporte aux référendums (...), si l'on ne veut pas que l'Europe devienne une zone de libre-échange sans puissance politique, il faut d'urgence inclure dans la Constitution un vrai complément social (...) aussi contraignant que le fut le traité de MAASTRICHT en matière monétaire. » Cet appel n'a à l'évidence pas encore été entendu !

Bonne lecture, bonnes réflexions et à ce point du débat, quelle que soit votre inclination, témoignez de vos convictions démocratiques et militez autour de vous pour que d'aucuns parmi nous, y compris ceux qui ne pensent pas comme moi ou comme vous, **ne s'abstiennent pas**. Qu'ils utilisent chacun leur droit de vote en déposant leur bulletin dans l'urne, dans le cadre de la consultation du référendum. Le 29 mai prochain, jour de la fête des mères, en signe de reconnaissance filiale au titre du passé et d'espoir quant au devenir de nos enfants, je vous en conjure : **VOTEZ**.

ANNEXES

Il y a des dessins qui en disent long...

Il faut dire qu'entre les pressions salariales, l'inégalité de répartition de la richesse créée, la non taxation des milliards de transactions financières jour, la Directive Bolkestein...On est en train de donner une envie folle.

Dessin de PLANTU



Débats & Opinions

«QUELLE EUROPE VOULONS-NOUS ?» Une série du «Figaro»

L'Union des illusionnistes

PAR MAX GALLO *

[02 mars 2005]

Assez de mensonges à propos de l'Europe ! Il faut les dénoncer puisque les illusionnistes sont à nouveau sur les estrades, à gauche, au centre, à droite, pour nous faire croire qu'une abstention massive à un référendum signifie un oui enthousiaste à la Constitution, pour nous faire rêver de châteaux en Espagne et nous faire acclamer leurs chimères.

Ils nous disent : l'Europe c'est la paix, la sécurité, des droits fondamentaux, un modèle social, la croissance, une

monnaie forte, le contrepoids indispensable aux États-Unis, une puissance et une politique étrangère, conditions de l'équilibre mondial, un peuple européen de 450 millions de personnes où coexistent et sont respectées toutes les cultures, toutes les religions, toutes les races. Et, dans dix ou quinze ans, l'entrée de la Turquie parachèvera ce modèle ouvert, tolérant, harmonieux. L'Europe, économie sociale de marché, fédération d'États-nations, construction inédite, c'est le modèle envié et l'espoir !

Et ils ajoutent, dernier tour de passe-passe, que l'Europe, ce tout décisif, ce modèle, qui fixe la longueur des lacets et le taux du déficit budgétaire, ne relève pas de la politique ! C'est une idée pure. Applaudissez donc, braves gens ! Célébrez avec nous ce miracle : des peuples qui s'unissent pacifiquement pour n'en former qu'un. Et le non à cette Immaculée Conception, à cette Constitution, ce sera le chaos, le néant, la fin de l'esérance. Non pas un échec pour les élites aveugles, mais la mort de l'Europe.

Assez de ces entourloupes ! Il y a plus de dix ans, à Maastricht, les bonimenteurs ont donné leur première représentation et ont arraché quelques applaudissements du bout des doigts. Ils recommencent avec les mêmes tours, les mêmes anathèmes. D'un côté le Bien, de l'autre le Mal. Le oui c'est l'intelligence, le non c'est la bêtise, non pas l'expression du désir d'une autre Europe mais la nostalgie du chauvinisme, du totalitarisme et toujours la rancœur d'une ambition rancie et déçue.

Seulement voilà, le temps s'est écoulé, l'expérience est faite, les trucages dévoilés, les lapins ne sortent plus des chapeaux, on sait qu'on est au grand guignol. Les promesses des illusionnistes, ce « futur » de l'Europe, c'est déjà, pour les peuples, du passé !

Sécurité, paix ? Le 11 mars 2004, terrorisme et massacre à Madrid. Aux Pays-Bas, on égorge un artiste mal pensant et les députés qui veulent clamer la vérité sont menacés de mort. Aux marges de l'Union européenne – mais en Europe, à Dubrovnik, à Sarajevo, à Belgrade, à Pristina – la guerre a eu lieu. Nous ne sommes, pas plus qu'ailleurs dans le monde, à l'abri de rien.

Modèle social ? Croissance ? En fait, record du nombre de chômeurs et déficit accablant de croissance. Pauvreté et inégalités en hausse. Recherche en panne.

Économie sociale de marché ? Elle s'appelle délocalisations, dumping social, inexistence d'une politique économique commune. Concurrence des productions extra-européennes : demandez aux patrons et aux ouvriers du textile !

Puissance, politique étrangère, contrepoids ? La crise irakienne a renversé les apparences. Chacun pour soi selon sa pente. Reste l'Otan, c'est-à-dire les États-Unis. Et comment à vingt-cinq ou à trente serait-il – techniquement – possible de définir des objectifs communs – sinon des phrases creuses – et de forger des moyens, de prendre des décisions ? Impuissance garantie alors que la Turquie admise, nos frontières seront – avec le Turkestan, l'Iran, l'Irak, la Syrie, la Géorgie – ces zones instables, ces plaies ouvertes.

Un peuple européen vivant dans l'harmonie ? Au vrai, dans chaque pays membre, on repère des tensions religieuses – avec l'islam –, un regain de racisme, de l'antisémitisme. Des manifestations chaque jour plus fortes du communautarisme ethnique et religieux. Qu'en sera-t-il au moment où la Turquie, avec son poids démographique, sera membre à part entière de l'Europe ? Car personne n'est dupe : tout est joué déjà. Les crédits ouverts. Le premier ministre turc présent à Rome au moment de la signature du traité constitutionnel.

Double jeu, cartes truquées : c'est exemplaire du fonctionnement de cette démocratie virtuelle et chimérique qu'est la démocratie européenne. Aucune constituante élue – mais une convention auto désignée – n'a élaboré le traité. En cas de refus par un peuple : on fera revoter. Giscard l'a annoncé : « Si les Français votaient non, il faudrait leur dire : vous avez un an pour réfléchir et vous pourrez revoter. » Faut-il s'étonner que cette démocratie d'approbation n'intéresse pas les citoyens ? A chaque consultation électorale européenne, les abstentionnistes sont de plus en plus nombreux. Mais peu importe aux illusionnistes. La salle est vide, mais ils continuent leurs tours de magie devant un peuple européen virtuel. Car il n'y a pas de peuple européen mais des peuples en Europe, enracinés dans des histoires nationales, une langue, une culture, des politiques, attachés à ce qu'on appelle une nation, lieu où s'exerce la démocratie, où se fonde l'identité, où se manifeste la souveraineté.

Or l'Europe, sous couvert de l'existence d'un peuple européen virtuel, déconstruit tout cela sans parvenir à bâtir autre

chose qu'un marché, une bureaucratie et des chimères qui émasculent les nations, sans donner la puissance à l'Union.

Il suffit, pour démonter ce mécanisme, de regarder les billets de l'euro et d'analyser le fonctionnement de la monnaie européenne. Sur les billets ne figure aucun «vrai» monument de l'histoire européenne, alors que de l'Acropole à Notre-Dame, du pont du Gard au pont de Prague, ils sont innombrables et sont les témoignages d'une histoire complexe, d'une culture nationale, d'une foi. Mais les illusionnistes ont préféré à cette réalité une architecture européenne virtuelle. Par lâcheté, peur de choisir, ils ont refusé la vérité de l'histoire au bénéfice de ce rien, de cette chimère. Et cette monnaie sans âme, comment pourrait-elle devenir l'instrument efficace d'une politique économique répondant aux besoins, alors qu'elle est gérée par une Banque centrale elle aussi déracinée, ne dépendant que de l'idéologie de gnomes indépendants des gouvernements et des peuples ? Et l'on entend pourtant nos magiciens répéter sur les estrades que la Constitution mettra fin au «déficit démocratique» alors que les 448 articles et les 75 annexes de ce texte sacralisent cette démocratie chimérique et les politiques qui ont conduit à la stagnation économique, à la surévaluation de l'euro par rapport au dollar, ce qui ronge la croissance.

Cette Constitution – qu'on ne pourra réformer – tente de sanctuariser ce qui a été fait, empêchant ainsi, alors que le monde est en pleine transformation – une révolution ! –, l'adaptation des nations européennes à la nouvelle donne. Or le futur de notre continent – s'il veut rester vivant –, ce ne peut être cette illusion qui n'est déjà plus du passé. L'avenir dépend des liens que noueront quelques nations se retrouvant dans le décor des institutions européennes pour définir souverainement des projets communs précis. Comme le furent Airbus ou Ariane. Non par vanité des pays qui les composeront. Mais parce que la géographie, l'histoire, la politique le dictent.

La France et l'Allemagne sont – géographiquement – la colonne et la clé de voûte de l'édifice. Sans l'une d'elles, pas d'Europe. C'est un devoir européen d'oser affirmer, loin des phrases creuses sur l'égalité entre les nations – une évidence –, cette responsabilité majeure. Mais il faut d'abord dire non aux chimères et aux illusionnistes. Ils défont sans construire autre chose que des impuissances et des frustrations : des aberrations comme la directive Bolkestein qui organise la destruction des rapports sociaux au prétexte de libre concurrence. Et il y a pire dans l'ordre du symbolique.

Il était autrefois, au XIXe siècle, un patriote italien, Giuseppe Mazzini, qui se battait pour que naisse sa nation. Il avait créé la Giovane Italia puis en exil, en 1834, la Giovane Europa – la jeune Europe. Pas de contradiction pour lui entre patrie unifiée et souveraine et Europe. Naturellement, l'Italie fut l'une des six nations fondatrices de l'Union européenne. Mais il y a quelques jours le président de la Commission a décidé que les conférences de presse de cette Commission ne seraient plus traduites en Italien. Cette décision – bureaucratique – reste significative. L'importance de la langue de Mazzini – et celle de Dante dont La Divine Comédie exprime l'âme européenne – est niée comme ont été écartés les «vrais» monuments de l'histoire européenne sur les billets de l'euro. C'est la logique chimérique et destructrice de l'Europe des illusionnistes. Pour eux, le faux c'est le vrai. L'impuissance la puissance. L'Europe la Turquie. L'italien un idiome parmi d'autres. L'abstention l'enthousiasme.

Mais ils ne savent pas encore que leur futur c'est déjà du passé.

(*) Vient de publier La Croix de l'Occident, Fayard.

L'Edito : Perseverare diabolicum...

par Jean-Luc Cazes

Il nous semblait évident que le tollé déclenché contre la directive sur les services devait amener la Commission à plus de modestie, plus d'écoute des citoyens et moins d'enfermement dans l'idéologie ultra libérale. Quelle erreur ! L'insuffisance des membres de la Commission n'a d'égal que leur suffisance. Au lieu de tenir compte des objections des fondateurs de l'Europe que sont en particulier la France et l'Allemagne, ils s'enferment dans un mépris hautain des gouvernements et

des opinions publiques. Conrad Adenauer et le Général De Gaulle doivent se retourner dans leur tombe en voyant comment d'obscurs technocrates Bruxellois sont en train d'essayer de torpiller la construction européenne.

Alors que l'on nous avait affirmé, y compris au niveau de la Commission, que l'on allait revoir ce projet, voilà que les masques tombent. Le président de la Commission, Manuel Barroso, vient de confirmer qu'on appliquera en totalité cette «directive Frankenstein», y compris avec la clause du pays d'origine, qui permet d'appliquer les règles sociales de ce pays pour des marchés effectués dans d'autres. Ne reculant devant aucune provocation, M. Barroso précise même que cela entraînera une baisse des prix de 7,2 %. Ces 7,2 % seront bien évidemment supportés par les salariés des pays d'accueil, et en particulier de ceux qui, comme la France, disposent d'un excellent niveau de protection sociale.

Nous avons déjà connu des dérives, mais elles se déroulaient en pleine illégalité. Rappelez-vous les travailleurs clandestins de la construction du tunnel sous la Manche. Rappelez-vous le scandale des travailleurs indiens sur la construction du Queen Mary II. Mais il s'agissait d'épiphénomènes que la directive veut maintenant transformer en norme. Et pour bien enfoncer le clou, M. Barroso confirme les déclarations antérieures sur la volonté de favoriser les délocalisations vers les nouveaux entrants. Et allons-y ! Adieu nos emplois, adieu nos salaires, adieu notre protection sociale.

N'est-ce pas une forme de haute trahison par rapport à l'idéal européen de Robert Shuman et Jean Monnet ? N'est-ce pas une trahison contre les citoyens européens, leurs intérêts, leur identité ? Ne faut-il pas rajouter au projet de Constitution une Haute cour de justice, pour de tels actes contre nature ?

Courage, nous sommes au bord du précipice, encore un pas en avant dans la pensée unique, et nous nous fracasserons au fond du gouffre.

SOCIAL : Directive Bolkestein, l'avis très critique du Conseil d'État

L'analyse est sans appel. Alors qu'à l'approche du référendum la polémique sur la directive européenne dite « Bolkestein » sur la libéralisation des services ne faiblit pas (lire page 4), le Conseil d'État vient de rendre public dans son rapport annuel un avis très critique rendu en novembre 2004. Le projet de texte européen a pour objet d'éliminer les barrières au développement des activités de service entre États membres. Il énonce notamment le principe suivant lequel un prestataire de services peut exercer dans le pays d'accueil suivant les règles de son pays d'origine. Pour le Conseil d'État, cette disposition pose d'importants problèmes juridiques. Dans son état actuel, la directive Bolkestein mettrait en cause des « principes fondamentaux de valeur constitutionnelle tels que la souveraineté nationale, l'égalité devant la loi et la légalité des délits et des peines ». L'avis stigmatise en particulier la paralysie de la loi pénale du pays d'accueil, le juge national devant faire application d'une règle pénale d'un pays étranger. Il craint aussi un affaiblissement des garanties pour les consommateurs et les justiciables du fait de l'application de la règle du pays d'origine en l'absence d'harmonisation minimale. Le Conseil d'État redoute, par ailleurs, une multiplication des contentieux du fait de grandes incertitudes et ambiguïtés juridiques, notamment sur l'articulation entre la directive Bolkestein et « l'acquis communautaire », c'est-à-dire avec toutes les directives précédentes traitant déjà du sujet mais de façon sectorielle. En outre, pour le Conseil d'État, la directive soulève la question de l'efficacité du contrôle des prestations de services par le pays d'origine du prestataire.

Les Échos du 17 mars 2005